

<https://47.snuipp.fr/PE-en-Unite-externalisee>



# PE en Unité externalisée

- Pratique - Fiche de Paye -

Date de mise en ligne : vendredi 15 décembre 2023

Dernière mise à jour : 15 décembre 2023

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

# Sollicitée par des collègues, nous avons alerté la DSDEN47 sur deux points afin de permettre le versement d'indemnités qui ne l'étaient pas jusqu'à présent.

- **Concernant l'indemnité REP** : après contrôle il apparait que dans le logiciel AGAPE [\[1\]](#) certaines modalités d'affectation (ex d'un poste implanté à l'IME avec rattachement administratif dans un établissement REP) ne déclenchent pas automatiquement les indemnités REP.  
Une attestation signée par le DASEN avec tous les PE concerné-es a donc été envoyée à destination de la plateforme paye de la DSDEN 33.  
La régularisation devrait intervenir au mieux sur la paye de février 2024. Vérifiez votre fiche de paye si vous pensez être dans ce cas.
- **Concernant les frais de déplacement**, les enseignant-es en unité externalisée qui doivent se rendre à des réunions à l'IME ou au DITEP (hors communes limitrophes) devront saisir leurs frais de déplacement comme des personnels itinérants.  
La procédure n'est pas tout à fait finalisée mais nous vous conseillons d'ores et déjà de lister vos déplacements afin d'être prêt à les saisir lorsque ce sera le cas.

À suivreâ€¦

---

[\[1\]](#) AGAPE : application informatique (Aide à la Gestion Automatisée des Professeurs d'École).